

SAINT GEORGES SUR ALLIER - LIGNAT - CEYSSAT

LES ACTUS #18

Novembre 2024

L'édito

L'école et la rentrée scolaire

La rentrée scolaire est toujours un moment spécial, plein d'anticipation et de nouvelles aventures. Cette année, malgré les travaux de rénovation, nous avons réussi à rendre les classes aux enseignantes à temps. Les couloirs résonnent à nouveau des rires et des bavardages des élèves. Les enseignantes, heureuses de retrouver leurs élèves, ont pu organiser leurs espaces et préparer une année scolaire riche en apprentissages. Un défi relevé avec succès, grâce à l'effort de tous !

Julien Lestangt, adjoint enfance et jeunesse

La rentrée 2024 en chiffres :

- 136 enfants sont scolarisés, 44 en maternelle et 92 en élémentaire. Ils sont répartis sur 6 classes de 22 à 24 élèves. L'effectif ayant un peu diminué, une classe a fermé cette année.
- 13 petites sections ont commencé leur scolarité à Saint Georges et 17 élèves ont quitté le CM2 pour rentrer au collège.
- 122 élèves sont inscrits à la cantine, une quarantaine fréquentent régulièrement la garderie du matin et/ou du soir.
- 10 agents communaux encadrent les enfants sur ces temps périscolaires.

Le Projet EDucatif Territorial, un outil éducatif au service des territoires

Il précise les objectifs pédagogiques que nous souhaitons promouvoir au sein du service périscolaire (cantine et garderie). Ceux-ci s'articulent autour de trois axes : apprendre le vivre ensemble et l'autonomie, appréhender la citoyenneté à travers des droits et des devoirs (élections de délégués) et sensibiliser les enfants au respect de l'environnement via des actions de tri et de recyclage.

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire

Ils répondent à plusieurs objectifs :

- Remplacer l'Algeco obsolète et créer une classe supplémentaire : l'extension sur l'arrière de l'école comporte deux nouvelles classes « en dur ».
- Gagner en confort thermique été/hiver : isolation par l'extérieur, brise-soleil, plantations d'arbres, ...
- S'inscrire dans une démarche de politique durable et environnementale : chauffage par géothermie verticale, cuve de récupération des eaux de pluie, sas d'entrée afin de limiter la pénétration de l'air froid et les déperditions de chaleur, ...
- Créer des aménagements pour une école plus inclusive, dans laquelle chacun trouvera sa place : accès handicapé facilité, zones d'activités distinctes dans la cour pour que chacun, garçon ou fille, s'adonne librement à ses occupations (jeux de ballon, bavardages, flâneries), ilots végétalisés et ombragés pour favoriser la détente.
- Améliorer la fonctionnalité et l'esthétique des lieux : zone d'entrée abritée avec installation de supports à vélos, gradins en béton tournés vers la cour du bas, circulation des personnes plus fluide, espace dédié aux enseignants plus confortable, espaces intérieurs entièrement rénovés et modernisés.

Où en sommes-nous ?

- L'extension sera terminée d'ici fin décembre. Deux classes du bâtiment actuel basculeront dans ces nouveaux locaux afin d'être rénovées à leur tour.
- La cour du bas, plutôt dédiée aux activités sportives et jeux de ballon, est finie. La cour du haut, qui comportera les espaces paysagers, sera fermée le temps de sa restructuration.

NB :

Nous déplorons de nombreux véhicules mal garés devant l'école, le long de la départementale notamment. Merci de stationner sur les parkings, l'ensemble des places de stationnement, y compris derrière la maternelle, étant dédié à tous les usagers de l'école.

De plus, merci de ne pas pendre le stop du parking côté maternelle à contre-sens.

Ces comportements engendrent danger et agacement.

Les actualités

Arrêté Sécheresse

Paru au Journal officiel du 19 octobre 2024, il reconnaît notre commune en état de catastrophe naturelle pour le phénomène retrait / gonflement des argiles pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023.

Si votre habitation a subi des dommages, vous n'avez que 30 jours à compter de cette date de parution, soit jusqu'au 19 novembre, pour vous mettre en relation avec votre assurance.

L'arrêté ministériel est publié sur le site de la commune.



Travaux et aménagements récemment réalisés ou en cours

Rue des écoliers (entre la place de la halle et la mairie) : remise en conformité du réseau d'assainissement pour assurer la séparation eaux pluviales / eaux usées. Reprise des trottoirs et des entrées jusqu'en limite de propriété.

Coût : 34 828 € HT / Subvention 25% Département + 5% SMVVA + aide Agence de l'Eau en attente.



Bois de la Garenne :

Rénovation et remise en place de la croix, pose d'une plaque gravée mentionnant les noms des sept résistants fusillés et d'une petite plaque au monument aux morts du cimetière.

Coût : 1 340 € HT

Cimetière :

Suite de la suppression des concessions reprises par la municipalité en 2009.

Coût : 3 960 € HT

Chapelle de Lignat :

Expertise de la structure du bâtiment et du sol afin de planifier les travaux nécessaires à sa préservation.

Coût : 3 392 € HT

Caméras de surveillance :

Installation à l'école afin de sécuriser ses accès et abords et de lutter contre le vandalisme, en respect des normes d'anonymat. Prévision d'en installer également sur d'autres lieux sensibles: stade, points d'apports volontaires, ...

Coût : 2 400 € HT

Essai chicane mairie :



Mise en place d'un dispositif provisoire de ralentissement par le Département afin de sécuriser la sortie de la mairie et de la salle des fêtes. Nous attendons le rapport de la Division

Routière Départementale pour confirmer l'efficacité de cet aménagement. Des modifications seront potentiellement apportées

Salle des fêtes :

- Pose d'un film anti-UV dans le hall afin de limiter le rayonnement solaire et la chaleur (en complément des stores déjà installés).

Coût : 1 755€ HT

- Achat de dix nouvelles tables, merci d'en prendre soin.

Coût : 920€ HT

Effondrement de talus :

Suite aux orages du mois de juillet, des talus se sont effondrés sur des chemins communaux. Nous remercions les agriculteurs qui ont œuvré pour dégager le passage.



Travaux à venir prochainement

• Eaux pluviales à Lignat, route de Billom : changement d'une conduite suite à son affaissement afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie et l'efficacité du réseau. Reprise de l'enrobé et du marquage au sol.

Coût : 25 750 € HT / Subvention 50% DETR

• Réfection de 1000 m de chemin à Ceysnat : remise en forme, apport de matériaux, compactage et curage des fossés.

Coût : 8 700 € HT

• Garde-corps rue de Montfoulhoux : beaucoup de retard en raison de l'arrêt prolongé d'un de nos agents qui devait réaliser les travaux. Ils seront finalement installés par une entreprise.

Coût : environ 8 000 € HT fourniture et pose

PLUi

LE PLUi ... un nouveau document d'urbanisme

Depuis maintenant quelques années, Mond'Arverne travaille avec les communes sur la rédaction d'un nouveau document d'urbanisme (PLUi) permettant de définir les prochaines règles de construction sur le territoire communautaire, donc sur notre commune.

Dès le début de ce travail, les échanges avec notre communauté de commune et le bureau d'étude ont été difficiles. Nos remarques et demandes n'étaient pas prises en compte, d'où l'impression de ne pas être écoutés.

A la fin de ce premier processus de concertation, nous avons voté positivement le document mais sous conditions.

Cependant, suite à la présentation de ce premier projet de PLUi, l'ensemble des parties prenantes associées (Etat, Grand Clermont, Chambre d'Agriculture, etc...) ont émis un avis négatif, obligeant les élus de Mond'Arverne à revoir leurs propositions.

A présent, pour que le PLUi réponde aux critères et contraintes définis par la loi climat et résilience du 22 août 2021, notre communauté de communes nous impose de réduire nos surfaces constructibles par deux d'ici à 2030 et de nous orienter vers une zéro artificialisation nette de terres agricoles en 2050.

La loi, plutôt vertueuse, incite à prêter attention à notre urbanisation afin de préserver les zones agricoles, notamment sur nos territoires péri-urbains mais avant tout ruraux.

Nous partageons l'analyse de cette loi par Mond'Arverne mais émettons deux principales objections sur la méthode employée pour atteindre les objectifs :

- La répartition des droits à construire, décidée par Mond'Arverne, favorise les communes importantes au détriment des communes de tailles intermédiaires telles que la nôtre.

- La définition des règles de suppression de surfaces constructibles, choisie unilatéral par le bureau communautaire, bascule en zones non constructibles des terrains déjà desservis par les réseaux et engendre de futures friches urbaines.

De plus, le premier ministre a annoncé récemment une possibilité d'assouplissement de la loi, information confirmée par le préfet du Puy de Dôme.

Par la voix de son président, notre communauté de commune nous indique ne pas souhaiter tenir compte de ces annonces et maintenir son projet actuel de PLUi pour une validation en janvier 2025.

Nous, élus, acceptons de prendre nos responsabilités sur les orientations de nos documents d'urbanisme à condition d'être acteurs dans les choix faits pour notre commune, ce qui n'est pas le cas actuellement.

NB : plans de travail fournis par Mond'Arverne consultables en mairie.

Réunion publique mardi 3 décembre 2024 à 19h à La Roche Blanche (Espace Léo Lagrange) : présentation des grands principes du règlement du PLUi (règles générales applicables aux projets de construction et d'aménagement).

Préservation de la chapelle de Lignat

Parmi nos multiples démarches pour trouver de l'aide financière, nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine.

Ces derniers ont soutenu notre projet dans le cadre d'un partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, laquelle a décidé de nous attribuer une subvention de 33 000 € pour les travaux de restauration de la chapelle.

Ce versement est lié à la souscription que nous avons lancé l'année dernière et correspond à 25% du montant de la première phase de travaux, estimé à 131 259 €. Il est cependant conditionné à la collecte de 5% de ce montant via la souscription, soit 6 563 €, et cela avant le 19 septembre 2025.

Le montant collecté est, à ce jour, de 2 851 €.

C'est pourquoi nous relançons notre appel aux dons, que vous pouvez effectuer chaque année.

Ce don est déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur de 75%, dans la limite de 1 000 € (66% au-delà). Un don de 100 € ne vous coûtera donc en réalité que 25 €.

Il est également déductible de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75%, dans la limite de 50.000 € et de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ (40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée).

Pour faire un don, connectez-vous sur la fiche projet : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-de-lignat-a-saint-georges-sur-allier/87502

Des bons de souscription sont également disponibles en mairie.



En bref

Soirée jeux le vendredi 22 novembre de 20h30 à 23h30



La soirée de l'année dernière ayant rencontré un petit succès, les bénévoles de la médiathèque municipale renouvellent cet événement, toujours en collaboration avec l'association « au coin du jeu » de Vic le Comte.

Au programme rigolade, stratégie, réflexion, adresse, ... de quoi passer un bon moment en famille ou entre amis, pour tous les goûts et tous les âges. Entrée libre, sans réservation. A la salle des fêtes.

Vandalisme

Encore et toujours des incivilités à déplorer : vols de bouteilles de gaz et dégradation des filets des buts de foot au stade (survenu plusieurs jours après le départ des gens du voyage), vols de câbles ayant pour conséquence la coupure de l'éclairage publique route de La Roche Noire, rue de la Roquette et rue des Prades, ...



Boucherie ambulante

En raison de l'acquisition d'une deuxième boutique et d'un manque de personnel, et malgré la bonne fréquentation de ce commerce sur notre commune, la Boucherie Reine a cessé son activité itinérante depuis le début de l'été.

Nid de guêpes et de frelons

A ce jour, les pompiers n'interviennent que sur les nids de guêpes et de frelons qui sont situés sur l'espace public, à proximité des zones fréquentées (école, mairie, salle des fêtes, ...).

Pour les détruire, les particuliers doivent, quant à eux, contacter une société spécialisée. Des coordonnées d'entreprises sont disponibles en mairie.

De plus, l'apparition de nids, et notamment ceux de frelons asiatiques, étant de plus en plus fréquente, les élus réfléchissent à certains dispositifs pour limiter leur prolifération. Nous vous en tiendrons informés.



Associations

De nombreux loisirs sont proposés aux habitants : sport, culture et nature. Beaucoup d'entre vous se sont inscrits, profitant de l'opportunité de s'épanouir dans une activité et de rencontrer d'autres personnes, à deux pas de chez soi.

Les responsables des associations sont satisfaits de cette belle fréquentation et toujours aussi enthousiastes à faire vivre notre commune. Plusieurs manifestations sont d'ailleurs programmées, vous les retrouverez dans l'agenda, en fin de bulletin.

Seuls les cours de gym séniors et claquettes ont dû s'arrêter, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Institut de beauté itinérant

Manon, l'esthéticienne, est tout à fait satisfaite de la fréquentation de son institut itinérant. Cependant, craignant que son camion peine à démarrer durant l'hiver, elle nous informe qu'elle met en suspend son activité ambulante à compter du 6 novembre.

Vous la retrouverez dès le 2 avril place de la halle et pouvez, d'ici-là, vous rendre à son institut d'Aulnat.



La parole à l'opposition

Aucun article ne nous a été communiqué

Crèche à l'église

Sans doute ne le savez-vous pas ? Chaque année, à la période de Noël, les bénévoles qui s'occupent de l'église représentent la scène de la nativité grâce à des statuettes assez anciennes et un décor réalisé par leur soin. Installée de fin novembre à début janvier, n'hésitez pas à la découvrir un dimanche, jour d'ouverture de l'église au public.

Permanence de la mutuelle de village

Lundi 25 novembre de 10h à 12h à la salle bleue (mairie).

Pour établir un comparatif, munissez-vous de votre garantie santé actuelle.

Pour une adhésion, apportez votre attestation de droit à l'Assurance Maladie Obligatoire, votre RIB et un justificatif de domicile.



Pass Culture

Au profit des jeunes de 15 à 20 ans depuis 2022, ce dispositif, porté par le ministère de la Culture, permet l'accès à une application grâce à laquelle le jeune dispose d'une somme d'argent pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). Les conditions sont différentes selon l'âge. Inscription en téléchargeant l'application sur l'App Store ou le Play Store.



À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE**



Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) dans le 1er trimestre du 16ème anniversaire, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour cela, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

Retour sur

Don du sang du 22 juillet

42 donateurs dont 4 nouveaux. Merci pour votre contribution.



Cérémonie du 9 août

Merci à toutes les personnes qui sont venues se recueillir et commémorer le 80ème anniversaire de cet évènement tragique.



Concerts de musique baroque et jazz manouche à l'église

Merci aux 80 personnes qui se sont déplacées à chacun de ces concerts pour partager un agréable moment musical et participer à la vie de ce lieu. Merci aux musiciens pour cette petite parenthèse enchantée.



AGENDA

Samedi 16 novembre à 20h30 :

Représentation de théâtre, à la salle des fêtes, organisée par la Saint Georgeoise. Entrée 8 €. Petite restauration, buvette, tombola.

Vendredi 22 novembre de 20h30 à 23h30 :

Soirée jeux à la salle des fêtes, entrée libre et gratuite.

Dimanche 24 novembre :

Bourse aux jouets organisée par l'APE, à la salle des fêtes. Entrée libre. Emplacements sur réservation, places limitées. S'adresser à l'APE.

Lundi 25 novembre de 10h à 12h :

Permanence de la mutuelle de village à la salle bleue (mairie).

Samedi 30 novembre à 19h30 :

Truffade du Comité des Fêtes. Réservation obligatoire avant le 18 novembre. Places limitées

Dimanche 1er décembre à 14h :

Belote de la Saint Georgeoise.

Vendredi 6 décembre à 14h :

Raconte - moi Noël à la bibliothèque.
Lecture de contes pour tous les enfants de l'école à la bibliothèque de 17h30 à 18h30.

Samedi 16 décembre à partir de 14h30 :

Fête de Noël de l'APE, à la salle des fêtes. Spectacle pour enfants, visite du Père Noël, animations, ...

Entrée libre, ouvert à tous.

Samedi 11 janvier à 9h :

Vœux du maire organisés à l'école. Au programme : visite du chantier, discours et moment convivial.

Dimanche 8 février 2025 à 14h :

Belote de la Saint Georgeoise.

Dimanche 16 février 2025 à 14h :

Loto de l'Association Pour Ecole. Sur inscription. Places limitées.

Mercredi 19 février 2025 de 10h30 à 12h :

Rencard Nomade à la médiathèque. Venez partager un moment en famille pour découvrir les activités de Brain Gym® : approche éducative qui utilise des mouvements et des activités motrices et artistiques pour développer notre potentiel.

Age : 7 à 10 ans. Animation gratuite.

Nombre de places limité, réservation obligatoire à partir du 19 janvier.

Plus d'information sur le site mondarverne.fr

Plus d'informations sur le site de la mairie ou à venir prochainement.

